

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/365 du 6-12-2024

Applicable à partir de 1/01/2025

370 /2429 3910 /2238

Forfaits de rééducation R30-R60 en vigueur à partir du 1er janvier 2025.

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global 2025, sous réserve des décisions du Conseil des ministres relatives au budget des soins de santé pour 2025. Ce budget tient compte d'un indice santé de 3,34% pour l'assurance soins de santé.

Certains établissements de rééducation fonctionnels peuvent porter en compte des forfaits R30-R60. Ces prestations R30-R60 englobent la rééducation multidisciplinaire d'une durée de traitement respectivement de 60 et 120 minutes par séance. Les conditions de remboursement de ces prestations sont analogues à celles des prestations de nomenclature K30-K60.

Les établissements de rééducation concernés sont :

- La convention type de rééducation fonctionnelle locomotrice et neurologique (numéro d'identification 9.50.xxx.xx).
- Les établissements de rééducation R30-R60 – Troubles locomoteurs et neurologiques (numéro d'identification 9.51.xxx.xx).

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les prix en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025 pour le secteur 950.

Pseudocode	Prestations	Ambulatoire / hospitalisé	Honoraires	Intervention de l'assurance	
				Bénéficiaire avec tarif préférentiel	Bénéficiaire sans tarif préférentiel
776156	R30	Ambulatoire	43,43 €	41,26 €	39,09 €
776160	R30	Hospitalisé	43,43 €	41,26 €	39,09 €
776171	R60	Ambulatoire	86,85 €	82,51 €	78,17 €
776182	R60	Hospitalisé	86,85 €	82,51 €	78,17 €
776193	Honoraire complémentaire	Ambulatoire	43,43 €	43,43 €	43,43 €
776204	Honoraire complémentaire	Hospitalisé	43,43 €	43,43 €	43,43 €

En dehors de ces prestations R30-R60, les centres de rééducation du secteur 9.50 peuvent également porter en compte des forfaits qui diffèrent d'une pathologie à l'autre.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les prix en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025 pour le secteur 951.

Pseudocode	Prestations	Ambulatoire / hospitalisé	Honoraires	Intervention de l'assurance	
				Bénéficiaire avec tarif préférentiel	Bénéficiaire sans tarif préférentiel
776473	R30	Ambulatoire	43,43 €	41,26 €	39,09 €
776484	R30	Hospitalisé	43,43 €	41,26 €	39,09 €
776495	R60	Ambulatoire	86,85 €	82,51 €	78,17 €
776506	R60	Hospitalisé	86,85 €	82,51 €	78,17 €
776230	Honoraire complémentaire	Ambulatoire	43,43 €	43,43 €	43,43 €
776241	Honoraire complémentaire	Hospitalisé	43,43 €	43,43 €	43,43 €

Mickael Daubie
Directeur général

Pièces jointes : nihil